

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes  
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021347-08

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSÀ (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la « restructuration d'un complexe sportif avec option de réhabilitation d'un bâtiment voisin » – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le conseil de la communauté de communes Pyrénées Catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que :

par délibération en date du 18 Janvier 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage du projet de restructuration d'un complexe sportif avec option de réhabilitation d'un bâtiment voisin sur la commune de Matemale.

par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offre (CAO) du 18 mars 2021 pour la sélection des 3 candidats retenus pour la phase offre de la procédure d'appel d'offre restreint

par délibération en date du 25 mai 2021, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offre (CAO) du 18 mai 2021 pour le choix du lauréat et la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat NAS architecture

par délibération en date du 13 septembre 2021, le conseil communautaire a décidé de poursuivre le marché de maîtrise d'œuvre sur ce projet de travaux en validant la TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Complexe sportif de Matemale ET bâtiment d'accueil / Missions APS, APD, PRO, ACT, VISA, EXE-DQE, EXE-SYN, DET, AOR et SUBV.

Le Président explique que l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé au rendu de ses travaux pour la phase APD (Avant Projet Définitif).

Après étude du rendu APD, le Président propose de valider la phase APD et d'arrêter le montant prévisionnel des travaux à la somme de 3.882.300,00 €

Le Président précise compte tenu des conditions du marché de maîtrise d'œuvre, la rémunération du maître d'œuvre devra être réactualisé pour être affermit. Cette réactualisation sera présentée en CAO avant d'être soumis aux voix lors d'un prochain conseil communautaire.

**OÙI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de valider la phase APD dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de travaux « Restructuration du complexe sportif de Matemale et du bâtiment d'accueil voisin »**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 décembre 2021

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 14-12-2021  
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE  
Président  
La Quillane  
66210 LA LLAGONNE  
04.68.04.49.86